

> Médecins omnipraticiens

## Ajouts à la liste des instances à vocation nationale : EP – PREM

La [liste des instances à vocation nationale](#) de l'Annexe III de l'Entente particulière relative au respect des plans régionaux d'effectifs médicaux (53) est modifiée. Y sont ajoutés :

- le Bureau d'évaluation médicale (BEM);
- l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Cet ajout entre en vigueur rétroactivement au **1<sup>er</sup> mars 2023**.

### Rappel concernant la facturation réalisée auprès d'une instance à vocation nationale dans le cadre de l'EP 53 – PREM


Lorsque vous détenez un avis de conformité, votre facturation réalisée auprès d'une instance à vocation nationale n'entre pas dans le calcul de la répartition de vos jours de facturation.

De plus, si vos activités effectuées dans le cadre du régime d'assurance maladie sont réalisées exclusivement auprès d'une instance à vocation nationale, vous devez vous adresser au comité paritaire pour obtenir une dérogation pour pratique exclusive. Une pratique est considérée comme exclusive lorsqu'elle comprend 95 % et plus de votre facturation.

c. c. Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)